

# AVIS PUBLIC

## AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

Conformément à l'article 145.33 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier que lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 13 janvier 2020 à 19h00, à la salle du conseil au 253, rue Saguenay à Saint-Fulgence, il sera statué sur une demande d'autorisation d'usage conditionnel pour l'hébergement touristique sous la forme d'une auberge et son service de restauration.

---

**IMMEUBLE VISÉE :** Cette demande d'autorisation de l'usage conditionnel est présenté en regard de l'immeuble portant le numéro civique 1699 route de Tadoussac, propriété de madame Linda Maltais.

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :** La demande d'autorisation de l'usage conditionnel d'hébergement a pour objet de permettre, selon les dispositions du Règlement portant numéro 2015-10 relatif aux usages conditionnels et du règlement de zonage numéro 2015-03, l'opération d'une auberge à l'égard de l'immeuble précité

---

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article du règlement numéro 2015-10 Relatif aux usages conditionnels.

Dans le contexte de la Covid-19, en remplacement de la procédure habituelle, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, concernant cette demande de dérogation mineure jusqu'au 1er mars 2021, 16 h 00, à l'adresse [admin@ville.st-fulgence.qc.ca](mailto:admin@ville.st-fulgence.qc.ca) ou par courrier au 253, rue du Saguenay Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0. À l'échéance de ce délai, tous les commentaires reçus seront transmis aux membres du conseil municipal. Pour toutes informations supplémentaires communiquez avec Louise Gagnon au 418-674-2588 au poste 2302.

Donné à Saint-Fulgence, ce 15<sup>ième</sup> jour de février 2021.

Jimmy Houde

Directeur général et secrétaire-trésorier